

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 1 (1907-1908)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La bibliothèque de musique suisse à Bâle  
**Autor:** Nef, Karl  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068739>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA BIBLIOTHÈQUE DE MUSIQUE SUISSE

■ ■ ■ ■ ■ A BALE ■ ■ ■ ■ ■

La Suisse n'a pas toujours été très hospitalière à la musique. La Réforme, en particulier, a eu pour résultat d'arrêter pour longtemps le développement musical dans les contrées où elle a prévalu. Zwingli avait banni du culte toute musique quelconque et Calvin ne tolérait la musique à l'église que dans une mesure très réduite. Or, en des temps où l'église était le cœur même de la nation, chasser la musique des temples, c'était presque la paralyser partout. Le souffle de liberté qui passa sur l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle se montra vivifiant pour l'art engourdi ; depuis un siècle la musique a chez nous rouvert ses ailes. Mais un si long sommeil lui avait été grandement préjudiciable, et l'on comprend sans peine pourquoi, encore aujourd'hui, la Suisse ne possède pas de monuments musicaux anciens d'une certaine importance, abstraction faite de quelques bibliothèques de couvents, celui de St-Gall en particulier, où sont conservés de précieux documents remontant au moyen-âge et ayant tous trait à la musique religieuse. Les bibliothèques cantonales et municipales que l'on rencontre un peu partout sont très pauvres en matière musicale. La Suisse n'est du reste pas une exception sous ce rapport, car ces bibliothèques ont partout et toujours été aux mains des philologues, pour qui la musique n'est en général qu'une amusette sans importance, indigne de leurs hautes préoccupations scientifiques. Toutefois, l'art divin devait forcément laisser des traces ici et là, et quelques morceaux de musique, quelques traités musicaux sont restés enfouis en certains recoins obscurs, oubliés et dédaignés des bibliothécaires. On retrouve ainsi peu à peu, perdus au milieu d'une foule de paperasses de toutes sortes, quelques documents de valeur.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'art musical s'était pris à refleurir, il se trouva incidemment des bibliothécaires curieux de musique qui recueillirent un certain nombre de ces documents. Mais jusqu'ici on n'est pas encore arrivé à concentrer en une bibliothèque spéciale, rationnellement installée et cataloguée, les trésors musicaux de notre pays. La bibliothèque nationale, à Berne, fait à la vérité une louable exception. Depuis son origine, tout ce qui concerne la musique suisse y est classé et ordonné avec le plus grand soin. Mais elle restreint — assez naturellement — son attention à la musique *suisse* et celle-ci ne représente qu'une infime subdivision d'un domaine extrêmement vaste. Ce qui fait totalement défaut dans notre pays, c'est une bibliothèque comprise dans un esprit d'universalité, recueillant dans l'intérêt des études tout ce que la littérature musicale a produit d'intéressant. Des bibliothèques de ce genre existent depuis longtemps en France, au Conservatoire de Paris, en Allemagne dans la division spéciale de la bibliothèque royale de Berlin ; jusqu'à ces dernières années nous n'avons eu en Suisse rien de semblable.

Lorsque fut fondée en 1899 la Société internationale de musique, d'emblée une section suisse de cette association se constitua, et l'auteur de ces lignes crû qu'enfin l'occasion s'offrait de combler ce qu'il considérait comme une très regrettable lacune en créant une bibliothèque de musique suisse. Dès la première assemblée de la section suisse de la Société internationale de musique, il exposa son plan, qui rencontra l'approbation unanime. L'idée prit immédiatement corps, grâce à l'appui que trouva son promoteur auprès du bibliothécaire principal de l'Université de Bâle, M. le Dr C.-Chr. Bernoulli, lequel proposa d'incorporer la bibliothèque de musique à la bibliothèque de l'Université de Bâle, sous forme de département distinct.

Ce plan présentait de très grands avantages. Tout d'abord, la bibliothèque de l'Université de Bâle s'offrait à administrer la bibliothèque de musique suisse sans frais, au même titre que ses autres départements. De cette façon la question financière se trouvait réglée de la façon la plus simple et la plus pratique. Mais en outre, le fait d'être logée à l'Université de Bâle rendait la bibliothèque de musique suisse beaucoup plus accessible aux chercheurs, en mettant à leur disposition des rouages perfectionnés et un personnel expert. La bibliothèque de l'Université de Bâle est en effet une institution modèle, organisée de façon toute moderne et outillée de façon à pouvoir mettre ses collections à la disposition des étudiants non seulement de Bâle, mais de tout le pays.

Un autre avantage était dans le fait que la bibliothèque de l'Université de Bâle est celle de toutes les bibliothèques suisses qui possède la plus riche collection d'ouvrages musicaux. Cette collection constituait d'emblée à la nouvelle bibliothèque de musique suisse un noyau. Ainsi était évitée toute une longue période de début, de constitution, et dès le jour de sa fondation, la nouvelle bibliothèque se trouva disposer d'un fonds déjà très respectable.

La bibliothèque de l'Université de Bâle possédait entre autres trésors la riche et précieuse collection musicale de l'humaniste bâlois Bonifacius Amerbach. Quelques autres collections, léguées ou données par des amateurs bâlois à diverses époques, y figurent aussi. En outre, dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque a acquis de ses deniers les plus importants parmi les ouvrages de théorie musicale au fur et à mesure de leur apparition. Elle a même acheté quelques unes des admirables collections d'œuvres complètes publiées par la maison Breitkopf et Haertel. C'est ainsi qu'elle possédait les œuvres complètes de Palestina, de Roland de Lassus et de Haendel. A celles-ci sont venues s'ajouter, depuis la création de la bibliothèque de musique suisse les œuvres de J.-S. Bach et de Mozart, ainsi que la collection historique des maîtres allemands et autrichiens en cours de publication sous le titre de *Monuments de l'Art musical*.

La bibliothèque de musique suisse avait été placée, du jour de sa fondation, sous la surveillance du comité du groupe bâlois de la section suisse de la Société internationale de musique. Celui-ci se mit immédiatement en devoir de pourvoir à son alimentation. Les éditeurs de musique furent invités par circulaires à faire hommage de leurs nouvelles publications à l'institution, et plusieurs d'entr'eux ont répondu à cette requête. De la sorte ont été ajoutées aux collections primitives un nombre respectable d'œuvres nouvelles, dont une première liste fut publiée. Des amis de la musique ont fait à la jeune bibliothèque des dons en argent, mais principalement en œuvres musicales. L'Association des musiciens suisses a toujours témoigné sa sympathie à la bibliothèque de musique suisse et lui accorde un subside annuel de fr. 300, porté l'an dernier exceptionnellement à fr. 600 en vue de la publication du catalogue.

Les ouvrages théoriques, les livres sur la musique figurent déjà à la bibliothèque de Bâle en nombre très respectable. Un catalogue de ces ouvrages a été publié par les soins du bibliothécaire principal, M. le Dr C.-Chr. Bernoulli. Ce catalogue facilite considérablement l'utilisation de la bibliothèque aux personnes habitant hors de Bâle. La collection est par contre à l'état embryonnaire en ce qui concerne les œuvres musicales proprement dites. C'est à enrichir ce département particulier que le comité du groupe bâlois de la Société internationale de musique va consacrer désormais tous ses efforts. A la vérité, la tâche est immense, car le domaine qu'il s'agit d'explorer est presque sans limites, et les ressources financières de l'institution sont encore trop modestes pour qu'il soit possible de procéder avec rapidité. Aussi adressons-nous à tous les amis de la musique un appel chaleureux en faveur d'une entreprise dont l'utilité et l'importance ne sont pas douteuses, et qui a besoin de leur appui tant moral que matériel.

A côté de l'assistance privée, nous fondons aussi quelque espérance sur l'Etat. Si le projet de subvention à la musique élaboré par le Conseil fédéral reçoit la sanction des Chambres, nous avons bon espoir de voir nos ressources s'accroître dans une large mesure, ce qui nous permettra d'aller beaucoup plus hardiment de l'avant.

Mais les amis de la musique peuvent rendre service à la bibliothèque de Bâle autrement qu'en lui envoyant de l'argent ou des volumes : ils lui seront d'un très grand secours en se bornant à *l'utiliser*.

Toutes les demandes doivent être adressées à la Bibliothèque de l'Université de Bâle, qui fournit avec plaisir les renseignements désirés et envoie à domicile les livres et œuvres musicales que l'on désire consulter. L'ambition de la bibliothèque de musique suisse est de servir aux besoins, non seulement des Bâlois, mais des musiciens de la Suisse entière.

Dr KARL NEF.

## UN CONCOURS

Notre correspondant genevois nous écrit :

On sait qu'à Genève le président de la Société de chant du Conservatoire (allierée à la Chapelle Ketten) est M. Barthélémy. A peine entré en fonctions, le nouveau président, qui ne se contente pas d'avoir des idées mais les met en pratique, a proposé et fait adopter le projet suivant :

Il est ouvert un concours jusqu'au 31 décembre 1907, entre littérateurs suisses de langue française qui devront envoyer à la société sus-nommée un poème, lequel sera soumis à un jury formé de quatre hommes de lettres et de trois musiciens (sauf erreur, il s'agit de MM. Jules Cougnard, Baud-Bovy, Ferdinand Held, Emile Jaques-Dalcroze, Gustave Doret, Otto Barblan et Mlle Isabelle Kaiser. Nous ne savons au juste si ce jury est déjà définitivement établi).

Une fois le poème choisi et primé, il sera ouvert un nouveau concours entre musiciens suisses de toute langue, qui devront présenter sur le dit poème une œuvre pour chœur mixte, soli, orchestre, etc., à leur convenance, suivant que le livret les inspirera.

La Société de chant du Conservatoire s'engage à exécuter l'œuvre primée en juin 1909, avec un éclat tout particulier. La solennité revêtira un caractère national et rien ne sera négligé pour que les festivités soient aussi brillantes que possible.

Il est mis à la disposition du jury une somme de 800 francs pour récompenser le poème primé. M. Barthélémy a en outre obtenu des allocations de la Ville de Genève (500 fr.), du Conseil d'Etat (300 fr.), de l'Association des Intérêts de Genève (250 fr.), d'un particulier (300 fr.), de la Société de chant elle-même (500 fr.).

On voit que le concours s'annonce sous les plus heureux auspices. Il est assez piquant de voir que cette initiative est due à un français (M. le président de la Société de chant est consul de France).

Ajoutons que, dans le cas où deux poèmes paraîtraient mériter une égale approbation du jury, la prime pourrait être partagée. Pour tous, les détails on peut s'adresser au Conservatoire de Genève et nous recommandons vivement ce concours, qui n'est pas simplement d'intérêt local, mais aura probablement une importance très considérable.

O. W.

L'initiative de M. Barthélémy est très louable. Toutefois l'idée de primer *un* ou tout au plus *deux* poèmes nous paraît limiter trop le choix des compositeurs et provoquer à l'élosion d'œuvres trop uniformes, alors que l'occasion se présente de donner naissance à un faisceau d'œuvres variées, pour la plupart utilisables même après le concours.

Dans le cas d'un poème unique, les compositeurs non primés auront travaillé en vain, car nul ne songera à monter leur œuvre après l'exécution solennelle de l'œuvre primée par la Société de chant du Conservatoire.

La Réd.